

CERVIN ENR

Société anonyme au capital de 968 807 euros
Siège social : 18, allée du Lac Saint-André - Savoie Technolac
73370 LE BOURGET DU LAC
488 501 230 R.C.S. Chambéry

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 SEPTEMBRE 2009

I - De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration : sur la gestion sociale, sur la gestion du Groupe, sur l'usage des délégations prévues aux articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du code de commerce,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225- 38 du Code de commerce et approbation desdites conventions,

II - De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Décisions à prendre en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce (poursuite de l'activité sociale malgré les pertes),
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes (article L.225-128 II du code de commerce),
- Autorisation à conférer au conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L.225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, aux fins d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 250.000 EUR, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (article L.225-138 du code de commerce),
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues à l'article L.225-129-6 du code de commerce,
- Pouvoirs en vue des formalités.